

# Accueil Périscolaire



**MATERNEL & ÉLÉMENTAIRE**

# Accueil PÉRISCO

La ville de Dives-sur-Mer propose un accueil périscolaire le matin et le soir, à l'école maternelle HASTINGS et à l'école élémentaire COLLEVILLE.

## Un accueil périscolaire, ça signifie :

- ✓ Un accueil par une équipe d'animateurs qualifiés,
- ✓ Des activités à thème de vacances à vacances avec des temps forts en fin de période
- ✓ Un accueil comprenant un petit-déjeuner le matin et un goûter le soir : fruits et produits frais seront mis à l'honneur.
- ✓ L'aide aux devoirs du CE1 au CM2, 30 min maximum

**Attention : les devoirs et leçons ne sont pas toujours terminés, la vérification par les parents reste vivement recommandée.**

## Votre inscription est déjà faite ?

Il vous faut maintenant préciser les jours de présence de votre enfant car les places sont limitées et la facturation se fait à la séance. Afin que l'enfant bénéficie au maximum des projets proposés, les familles sont invitées à inscrire leur enfant par période scolaire entière (de vacances à vacances). L'inscription préalable auprès du guichet unique est obligatoire. Une feuille de réservation est à compléter à chaque période.

## Horaires d'ouverture du Guichet Unique

Du mardi au vendredi : 9 H - 12 H et 13 H - 17 H.

Fermé le lundi.



## Tours et horaires de l'accueil périscolaire

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

le matin : de 7 H 15 et 8 H 50 pour HASTINGS, de 7 H 15 à 8 H 35 pour COLLEVILLE.

le soir : de 16 H 30 à 18 H 30 pour HASTINGS, de 16 H 15 à 18 H 30 pour COLLEVILLE.

# Les tarifs de l'accueil périscolaire (jour d'école)

	Quotient Familial CAF	TARIFS PÉRISCOLAIRES MATIN OU SOIR (maternelle Hastings et élémentaire Colleville) Accueil périscolaire matin (dont petit-déjeuner) Accueil périscolaire soir (dont goûter)		
		MATIN OU SOIR		Exemple : coût pour 1 enfant qui vient 4 soirs par semaine de la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint (7 semaines)
		Pour un enfant	Par enfant si 2 ou plus (-10%)	
Tranche 1	0 à 450	0,25 €	0,23 €	7,00 €
Tranche 2	451 à 620	0,50 €	0,45 €	14,00 €
Tranche 3	621 à 850	0,75 €	0,68 €	21,00 €
Tranche 4	851 à 1500	1,00 €	0,90 €	28,00 €
Tranche 5	1501 à 2000	1,25 €	1,13 €	35,00 €
Tranche 6	2001 et +	1,50 €	1,35 €	42,00 €

## Restauration scolaire

Un service d'accueil est mis en place durant la pause méridienne. Il permet la restauration des enfants et leur prise en charge avant ou après le repas. Le tarif de restauration scolaire inclut le repas ainsi que l'encadrement des enfants.

	Quotient Familial CAF	Tarif par repas
Tranche 1	0 à 450	0,50 €
Tranches 2 et 3	451 à 850	0,80 €
Tranches 4 et 5	851 à 2000	1,00 €
Tranche 6	2001 et +	1,10 €



# L'accueil du mercredi

Le centre de loisirs les Tilleuls accueille le mercredi les enfants scolarisés de 3 à 12 ans (maternelle à CM2). L'accueil est proposé de 7 H 30 à 18 H à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.



## Les tarifs de l'accueil du mercredi

	Quotient familial CAF	Journée complète avec repas	Matin ou après-midi	Matin ou après-midi + repas
Tranche 1	0 à 450	3,00 €	1,25 €	1,75 €
Tranche 2	451 à 620	4,00 €	1,60 €	2,40 €
Tranche 3	621 à 850	5,00 €	2,10 €	2,90 €
Tranche 4	851 à 1500	6,00 €	2,50 €	3,50 €
Tranche 5	1501 à 2000	8,00 €	3,50 €	4,50 €
Tranche 6	2001 et +	10,00 €	4,50 €	5,50 €

Les tarifs indiqués dans ce support s'appliquent aux enfants Divais ou scolarisés à Dives-sur-Mer. Si ce n'est pas le cas de votre enfant, consulter le site Internet de la ville :

[www.dives-sur-mer.fr](http://www.dives-sur-mer.fr)

## Horaires

Arrivées : de 7 H 30 à 9 H et  
de 13 H 30 à 14 H  
Départs : de 17 H à 18 H

## Contact du Guichet Unique

9 rue du Général  
de Gaulle  
14160 Dives-sur-Mer

02 31 28 12 60

[education@dives-sur-mer.fr](mailto:education@dives-sur-mer.fr)



Retrouvez toutes les informations  
jeunesse sur notre site Internet :

[www.dives-sur-mer.fr](http://www.dives-sur-mer.fr)



La Caisse d'Allocations Familiales  
du Calvados participe au  
financement de cet accueil.

## Les horaires de bus

Des ramassages gratuits sont prévus dans les quartiers. Il faut cependant faire la demande en même temps que l'inscription en précisant l'arrêt.

Rue Pierre Sépard	
8 H 20	17 H 20
Médiathèque Jacques Prévert	
8 H 30	17 H 30
Ancienne caserne des pompiers	
8 H 35	17 H 35

Rue de la fontaine Arlette	
8 H 40	17 H 40
Les Courlis	
8 H 45	17 H 45
ZAC des Coteaux	
8 H 50	17 H 50